

Foire aux questions (FAQ) concernant les formulaires de candidature des JAÉ :

Critères de mise en candidature :

La candidature peut être déposée par un candidat seul ou il peut être accompagné d'un co-candidat. Le co-candidat peut être un conjoint, un frère/sœur ou un partenaire de gestion/actionnaire. Le co-candidat n'est pas tenu de répondre aux critères de mise en candidature. La candidature ne peut être présentée que par deux personnes au maximum, même si une entreprise peut compter trois personnes clés ou plus.

Le candidat doit avoir une participation dans l'exploitation agricole et être des résident permanent du Canada.

Le candidat doit être responsable de la majorité des décisions de gestion dans l'exploitation de la ferme. Le candidat doit tirer 2/3 de son revenu brut de la production agricole et ne pas avoir atteint l'âge de 40 ans au 1er janvier de l'année du concours.

Plus de 50 % du revenu de l'exploitation, calculé en moyenne sur les trois dernières années, doit provenir de la production agricole primaire de l'exploitation.

Q : Que sont les JAÉ ?

R : Notre mission est de découvrir, de célébrer et de reconnaître les progrès et l'excellence de l'agriculture canadienne. Les relations d'affaires et les liens établis sont inestimables.

Q : Comment obtenir une candidature au niveau régional ?

R : Il faut que quelqu'un fournisse une lettre d'appui à soumettre avec le formulaire de mise en candidature. Il peut s'agir d'un fournisseur, d'une banque, d'un industriel ou d'un voisin.

Q : Comment concourir au niveau national ?

R : Vous devez être sélectionné comme lauréat régional pour participer au concours national.

Q : Combien de temps devons-nous consacrer à ce projet ?

R : Le temps nécessaire pour remplir les formulaires est variable. Cet exercice est précieux car il vous permet de jeter un regard sérieux sur votre exploitation - où elle était, où elle est actuellement et où vous l'envisagez pour l'avenir. Les concours régionaux durent environ 1 à 2 jours et le concours national dure 5 jours et se déroule généralement fin novembre/début décembre. Tous les frais de déplacement sont pris en charge. Les personnes que vous rencontrerez et les liens que vous établirez à travers le Canada sont inestimables.

Q : Que se passe-t-il si nous ne remportons pas le concours régional ?

R : Tous les candidats sont admissibles et encouragés à présenter une nouvelle demande jusqu'à ce qu'ils atteignent la limite d'âge de 40 ans. Ceux qui concourent, quel que soit le résultat, deviennent automatiquement des anciens de l'association et sont encouragés à participer à tous les concours futurs afin d'aider à accueillir de nouveaux anciens au sein de l'association.

Q : Quelle est la différence entre un candidat et un co-candidat ?

R : Le candidat désigné doit répondre à tous les critères, mais le co-candidat peut ne pas y répondre. Le candidat et le co-candidat participeront tous les deux aux entrevues et aux présentations en tant que partenaires égaux.

Q : Qu'est-ce que la production agricole primaire ?

R : Tous les produits issus de la production de votre propre exploitation. Cinquante pour cent du revenu de l'exploitation, calculé en moyenne sur les trois dernières années, doit provenir de cette production primaire.

Q : Je travaille à temps partiel en dehors de l'exploitation ou mon conjoint travaille à temps partiel, sommes-nous admissibles ?

R : Oui, à condition que les candidats tirent au moins 2/3 de leur revenu brut de l'agriculture.

Q : Je travaille avec ma famille sur l'exploitation, mais en tant qu'employé, suis-je admissible ?

R : Non. Nous exigeons que vous soyez propriétaire de votre exploitation et que vous preniez la majorité des décisions de gestion pour être admissible, mais si vous pouvez prouver que le transfert de propriété fait partie d'un plan de succession, vous pouvez être admissible.

Q : Qui juge ?

R : Un jury composé de trois personnes, dont un ancien JAÉ et deux représentants respectés de l'industrie.

Q : Qui voit mes informations financières ?

R : Nous demandons que vos ratios financiers soient calculés et soumis avec une signature de vérification de votre comptable ou banquier. Toutes les informations sont confidentielles et ne sont utilisées que par les juges dans le cadre du processus de sélection. Toutes les informations sont détruites après le concours national.

Q : Qu'est-ce que la section « Autres renseignements » du formulaire ?

R : Il s'agit des renseignements que vous souhaitez ajouter pour nous permettre de mieux comprendre votre activité.

Q : Que gagnons-nous ?

R : Le concours est une reconnaissance de votre réussite par vos pairs.

En tant que lauréat régional, vous représenterez votre région au concours national. Tous les frais de déplacement du candidat et du cocandidat au concours national sont pris en charge.

Le programme national de remise des prix se déroule en alternance dans les sept régions, ce qui donne aux participants l'occasion de découvrir l'agriculture dans l'ensemble du Canada. Tous les candidats deviennent des anciens de l'association et sont encouragés à revenir pour renforcer les relations qu'ils ont créées avec leur famille des JAÉ.

Deux lauréats régionaux seront sélectionnés comme lauréats nationaux en tant que représentants modèles de l'industrie agricole de l'année. Les prix seront remis aux gagnants comme suit : homme (boucle de ceinture), femme (épinglette) et un voyage tous frais payés au prochain concours national.